

Accident travail et refus du directeur d appeler les urgences/sec

Par Eric Pierre, le 24/11/2018 à 08:36

Bonjour maître,

Le 28 août 2018 j ai eu un accident de travail. Un collègue ayant mal pris un four encastrable me l a fait basculer sur moi me faisant impacter le mur.

J ai fait par des faits au directeur du magasin qui a refuser d appeler les urgences en prétextant ne pas vouloir les appeler pour si peu.

Il a de plus refusé de m accompagner aux urgences en me disant :si je prend mon véhicule et qu il nous arrive un accident je serai fautif.

Il m à alors dit de prendre mon véhicule et d y aller moi même vu la proximité de l'hôpital. J aimerai avoir des précisions sur ce point et si je peux faire quelque-chose contre lui et mes employeurs qui couvrent leur directeur en argumentant que ce que je dis est faux. Lors des faits 2 autres personnes se trouvaient la et ont tout entendu mais j ai peur qu ils soient menaces si ils témoignent.

Une aide serait formidable, merci d'avance.

Cordialement.